



COMITE DU 09 DECEMBRE 2020				
DELIBERATION N°	C2020	12	09	02

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 03 décembre 2020
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 41
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 10
- Nombre de membres absents et excusés : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20201209-C2020120902-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Affichage : 11/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRIMITIF 2021

ADOPTION

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 novembre 2020,

Le projet de budget primitif qui est proposé à l'approbation du Comité, s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant total de 73 089 727,00 € soit :

- **Section de fonctionnement : 56 552 607,00 €**
- **Section d'investissement : 16 537 120,00 €**

I/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

a) Des charges à caractère général (chapitre 011) (+ 3,4%)

Les dépenses augmentent de 3,4% par rapport au BP 2020 (environ + 980 k€ pour une enveloppe totale de 29,8 M€).

Cette augmentation s'explique par :

- Une enveloppe de 500k€ pour l'évacuation des mâchefers non commercialisés ;
- Une hausse prévisionnelle de 400k€ du montant de l'intéressement de la SNVE (sur la base des tonnages traités de 2020) ;

- Une hausse de 100k€ des reversements de TGAP à l'Etat consécutive à la hausse du nombre de tonnes incinérées en 2020 ;
- Une hausse de 50k€ des crédits du service Sécurité due au nouveau marché de gardiennage et aux dépenses relatives à la prévention de la COVID-19 ;
- Une hausse de 100k€ pour le service Travaux, notamment afin de réaliser le curage du bassin mâchefers (prise en charge une année sur deux SMEDAR/SNVE) ;
- Une hausse de 80k€ pour le service Centre de Tri afin de couvrir ses besoins en maintenance (contrôle réglementaire d'équipements) ;
- Une baisse de 250k€ sur le service Exploitation, suite au renouvellement du marché de transport des déchets issus des déchèteries notamment.

b) Des charges de personnel (+ 2,7%)

Les charges de personnel connaissent une hausse de 2,7% suite à l'inscription de 250 k€ permettant l'appel à du personnel extérieur chargé de la maintenance de nuit du Centre de Tri.

A périmètre constant, les charges de personnel auraient connu une hausse de 0,5 % consécutive aux évolutions de carrières.

c) Des charges de gestion – chapitre 65 (1.051.000€/- 23%)

Les soutiens reçus pour le tri connaissant une baisse, les reversements à destination des adhérents suivant la même tendance, les crédits diminuent également sur la partie recettes.

d) Des charges financières – chapitre 66 (1.670.000€/- 17%)

Elles sont conformes aux tableaux d'amortissements de la dette.

e) Des dotations aux amortissements - Chapitre 042 (8.500.000€/ + 2,2%)

Elles suivent le rythme des acquisitions du SMEDAR.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

a) Des ventes de matériaux (+ 3,8%)

Le faible niveau des cours de reprise des matériaux amorcé sur les exercices 2019 et 2020 se confirme pour 2021. L'enveloppe reste stable à 2,3 M€.

b) Des recettes énergétiques (- 4,3%)

La recette énergétique estimée pour l'exercice 2021 anticipe des arrêts techniques programmés et se compose de :

- 5 640 000 € pour la recette électrique calculée sur la base d'une production vendue de 120 000 MWh pour un prix moyen estimé de 47 €/MWh
- 1 842 600 € pour la recette thermique calculée sur la vente de 83 000 MWh à 22,20€/MWh

c) Des redevances (+3,9%)

Les redevances (38 625 107 €) enregistrent une hausse de 3,9% principalement due à la hausse de la TGAP en 2021.

2021 est en effet la première année de hausse marquée de la TGAP. La TGAP incinération passe de 3€/t à 8€/t et la TGAP appliquée sur les non-incinérables passe de 13,67€ à 21€/t.

Par ailleurs, la capacité d'incinération est envisagée autour de 322.000 tonnes. Trois particularités en 2021 :

- L'Arrêt Général Usine (AGU) prévu en septembre 2021,
- Le changement complet des automates de l'UVE,
- L'opération de maintenance sur les rotors du Groupe Turbo Alternateur (GTA).

d) Des garanties de capacités

Les garanties de capacité constituent une recette pour le Smedar basée sur la puissance nominale de l'UVE (13MW). Chaque MW est mis aux enchères une fois par an et les tarifs peuvent être très variables. Ces garanties permettent à l'autorité de régulation d'assurer la fourniture d'électricité lors des journées les plus froides de l'année.

Au titre des ventes de 2020 à percevoir en 2021, le Smedar peut inscrire une recette de 606 500 €.

e) Des soutiens des éco-organismes (4.495.000€/ - 9,9%)

On constate les effets de la baisse régulière des soutiens CITEO suite à l'application du barème F.

f) Des dotations aux amortissements des subventions (2.022.000€/ + 0%)

Elles sont identiques à celles de 2020.

g) Des atténuations de charges (320.000€/ - 3%)

Cette ligne correspond à la réalité des recettes liées au remboursement des arrêts des agents.

II/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le SMEDAR doit dégager une enveloppe d'environ 4,6M€ au BP2021 pour assurer le maintien de son patrimoine.

Cette enveloppe s'équilibre par un emprunt prévisionnel de 3.945.847 € dont l'inscription devrait pouvoir être supprimée partiellement lors du vote du Budget Supplémentaire 2021.

Depuis 2018, le SMEDAR propose de voter les opérations d'importance sous forme d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement afin de présenter et d'anticiper le financement des dites opérations.

a) Les dépenses d'investissement

Elles sont composées des dépenses liées aux remboursements du capital de l'emprunt, des dépenses d'équipement, des dépenses liées aux amortissements et des écritures d'ordre pour les avances des marchés publics.

Après prise en compte des dépenses liées aux emprunts et aux amortissements, l'enveloppe allouée aux dépenses d'équipements s'élève à 4 659 470€.

Les principales dépenses d'équipements sont :

- Les acquisitions de matériels et équipements pour les services d'Exploitation (320 000 €)
- Les gros travaux sur les sites du SMEDAR dont le déplacement de l'UTE (3 000 000 €)
- Les investissements pour l'UVE liés à l'activité DASRI (traçabilité et acquisition de bacs : 157 000 €)

- Complément de crédits pour le quai de Dieppe (241.600€ dont provision de 200K€ et études bruit, odeur et suivi écologique de la zone humide)
- Le renouvellement des infrastructures informatiques et l'adaptation au travail à distance (415 000 €)
- La poursuite de la sécurisation du Centre de Tri (362 000 €)
- Les autres acquisitions (matériels informatiques, licences, divers...) pour 165 000€

Le montant des crédits prévus pour les avances sur marchés est estimé à 200 000 €.

b) Les recettes d'investissement

Ce sont des recettes d'ordre correspondant au virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) pour 3 766 273 € et des dotations aux amortissements pour 8 500 000€.

Les écritures de régularisation des avances sur marchés sont estimées à 200 000 €.

Des subventions d'équipements pour la création des bassins de rétention des eaux des sites de Villers-Ecalles et Montville sont inscrites pour un montant de 125 000 €.

L'emprunt d'équilibre à inscrire au budget Primitif 2021 s'élève donc à 3 945 847 €.

La Commission de finances du 25 novembre 2020 ayant rendu un avis favorable,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Roland MARUT, Vice-Président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité le budget primitif du budget principal 2021 dont les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vote par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2021
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	29 798 043,00
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 743 141,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 051 000,00
Total des dépenses de gestion courante		42 592 184,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 670 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 150,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		44 286 334,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	3 766 273,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	8 500 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		12 266 273,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		56 552 607,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2021
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	320 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	49 051 957,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 020 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	138 000,00
Total des recettes de gestion courante		54 529 957,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		54 529 957,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (5)	2 022 650,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		2 022 650,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		56 552 607,00

SECTION D'INVESTISSEMENT
Vote par chapitre et opération

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2020
Total Emprunt et dettes assimilées		9 655 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 655 000,00
Total Opérations d'équipement		4 659 470,00
2017-10	REFONTE DU SITE INTERNET	20 000,00
2017-12	AMENAGEMENT DU SITE DES SAINT JEAN DU CARDONNAY	66 500,00
2017-14	CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DU QUAI DE DIEPPE	241 600,00
2017-21	CLEON-AMENAGEMENT DU SITE	18 000,00
2018-26	QUAI DE MONTVILLE- AMENAGEMENT DU SITE	175 000,00
2018-32	INTERCONNEXION CENTRE DE TRI	10 000,00
2018-35	DESIGN CLEON	500 000,00
2018-36	DEPLACEMENT UTE	1 150 000,00
2019-03	MATERIEL DE PESAGE 2019	100 000,00
2019-05	EQUIPT ET MATERIEL D'EXPLOITATION 2019	30 000,00
2019-15	ST JEAN DU CARDONNAY - CREATION BASSIN EP	500 000,00
2019-16	MONTVILLE - CREATION BASSIN EP	205 970,00
2019-17	VILLERS ECALLES - CREATION BASSIN EP	18 000,00
2020-06	GROS ENTRETIEN DU PATRIMOINE 2020	219 000,00
2021-01	MOBILIERS 2021	5 000,00
2021-02	MATERIELS INFORMATIQUES ET LOGICIELS 2021	112 500,00
2021-03	MATERIELS DE PESAGE 2021	25 000,00
2021-04	RESEAUX INFORMATIQUES 2021	4 000,00
2021-05	EQUIPEMENT ET MATERIELS D'EXPLOITATION 2021	288 500,00
2021-06	GROS ENTRETIEN DU PATRIMOINE 2021	192 000,00
2021-09	CENTRE DE TRI - AMENAGEMENTS 2021	362 500,00
2021-10	RENOUVELLEMENT INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES 2021	322 800,00
2021-11	SECURITE DES SITES	39 100,00
2021-12	EQUIPEMENTS SERVICE COMMUNICATION	7 000,00
2021-14	ACQUISITION CONTENEURS 2021	47 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 222 650,00
40	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 022 650,00
41	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		16 537 120,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellés	Propositions budgétaires 2020
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	50 000,00
16	EMPRUNTS	3 945 847,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	75 000,00
Recettes réelles		4 070 847,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 766 273,00
024	CESSION D'IMMOBILISATIONS	0
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	8 500 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		16 537 120,00

Nb de votes POUR	51
Nb de votes CONTRE	00
Abstention(s)	00

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ